



Charte de bonne conduite de la Page Facebook « Ville de Tubize »

Cette charte a été élaborée afin que la Page Facebook « Ville de Tubize » puisse être un lieu d'échange convivial et enrichissant pour tous. Ainsi, tout commentaire est le bienvenu tant que celui-ci répond aux différentes règles mentionnées ci-dessous.

C'est pourquoi, les modérateurs se réservent le droit de supprimer tout commentaire ou contenu ne répondant pas aux exigences de la charte et de la législation belge.

L'utilisateur, par le fait d'« aimer » la Page Facebook « Ville de Tubize », accepte pleinement et sans aucune réserve la présente charte d'utilisation et s'engage, lors de chacune de ses visites sur cette Page, à la respecter.

Cette page est destinée à la publication d'informations d'intérêt public.

1. Les Règles de la Page

Règles de bonne conduite :

- Evitez les commentaires répétitifs (spamming).
- Evitez les « hors sujet » qui entraînent une dévalorisation de la conversation. En effet, se concentrer sur le thème de la discussion en cours permet des échanges évolutifs.
- Exprimez-vous poliment. Les insultes ou autres attaques personnelles ne sont pas tolérées sur la page.
- Ne cherchez pas le conflit. Les règlements de compte, provocations ou acharnements sur une même personne ne sont pas tolérés, même en l'absence d'insulte.
- Respectez la vie des autres. Ne communiquez pas d'informations relatives à votre vie privée (mail, téléphone, adresse, famille...) ou à celle d'un tiers.
- N'utilisez pas une majorité de MAJUSCULES. Car, sur internet, cela équivaut à crier.
- Respectez le débat et respectez votre lecteur.
- Prenez garde à ne pas perdre votre temps à engager le débat avec des trolls. Un "troll" est un individu qui persiste à lancer des discussions sur des sujets qui fâchent ou à semer la zizanie entre les participants.

Interdictions légales :

- La publicité et le prosélytisme. En aucun cas vous ne pouvez mettre en avant un produit, une marque, un parti politique ou une religion.
- Les commentaires racistes, xénophobes, pornographiques, sexistes et les incitations à la haine ou à la violence.
- L'usurpation d'identité et l'utilisation de comptes multiples.



2. L'utilisateur :

Il s'agit de toute personne inscrite sur le site Facebook et pouvant accéder ou commenter des publications sur la Page Facebook de la Ville de Tubize intitulée : « Ville de Tubize ».

Celui-ci aura uniquement la possibilité de commenter, « liker » et partager les publications de la Page, la publication appartenant exclusivement aux administrateurs et éditeurs de la Page « Ville de Tubize ».

En devenant utilisateur de la Page Facebook « Ville de Tubize », vous vous engagez à ce que vos commentaires respectent les lois et règlements en vigueur, ne soient pas contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs et ne portent pas atteinte aux droits de personnes. Vous acceptez par la même occasion que les modérateurs puissent supprimer tout commentaire ne correspondant pas avec les règles de la Page.

Rappelez-vous que, comme dans tous les espaces de discussion virtuels, vos propos publiés sont accessibles à tous. Tenez-en compte.

3. La modération :

L'espace de discussion constitué par le « Mur » de la Page Facebook « Ville de Tubize » est modéré dans le but de permettre une utilisation paisible de la Page et de favoriser des échanges constructifs entre ses utilisateurs. Le rôle des modérateurs est de veiller à la qualité des débats en écartant les commentaires qui, par leur caractère indigne, attentatoire aux personnes, destructeur ou hors sujet, nuisent aux discussions. Les modérateurs excluent également tout propos contraire aux lois en vigueur.

Les commentaires publiés par les utilisateurs sont mis en ligne immédiatement mais contrôlés ultérieurement par les modérateurs. La modération se faisant à posteriori et uniquement les jours ouvrables, La Ville de Tubize ne peut garantir la licéité, la probité ou la qualité instantanée des commentaires publiés sur sa Page Facebook.

De plus, les commentaires publiés sur la Page Facebook « Ville de Tubize » sont publiés sous la seule responsabilité des utilisateurs qui les ont mis en ligne. La Ville de Tubize ne saurait en aucun cas être tenue responsable de ces commentaires et des conséquences de leur diffusion.

4. Règlement :

Le règlement communal relatif à la gestion de la Page Facebook « Ville de Tubize » est disponible sur www.tubize.be.